DEL181225_02

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 022-212203335-20251218-DEL181225_02-DE

COMMUNE DE SAINT-VRAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le douze décembre 2025, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal, Mme RUELLAN Christelle, M. GASPAILLARD Vincent, M. MARCHAND Philippe, Mme MARETHEU Virginia, Mme ROUXEL Anne-Marie, M. CARDIN Yannick, Mme BADOUARD Sandrine, Mme GONTHIÉ Martine

formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : M. POSTAIRE Xavier

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants : 12

OBJET : Programme voirie 2026

Madame le Maire présente au conseil municipal l'estimation du programme voirie communale 2026 réalisée par M. GUILLOME Pascal, directeur du service technique à Loudéac Communauté Bretagne Centre :

- **Tranche ferme**
  - « Accès au 64 le Vieux Bourg » : 4 836.50 € soit 5 803.80 € TTC
  - « la Ferrière » : 12 054 € HT soit 14 464.80 € TTC
  - « la Boulais » : 13 496 € HT soit 16 195.20 € TTC

- **Tranche conditionnelle**
  - « le Bodeuc » : 12 624 € HT soit 15 148.80 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'estimatif voirie d'un montant de 30 386.50 € HT soit 36 463.80 € TTC. La possibilité d'affermir la tranche optionnelle sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal après analyse des résultats de l'appel d'offres.

Le Secrétaire de séance,

Xavier POSTAIRE

Pour copie conforme,

Le Maire,

Evelyne GASPAILLARD